

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 2 MAI 2018**

L'an deux mil dix-huit,  
Le DEUX MAI,  
A 20 heures 30,  
Le Conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRULE,  
Dûment convoqué le 23 avril 2018,  
S'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DRAPEAU, Maire.

Etaient présents : H. FAVIER, P. BRACONNEAU, G. SABOUREAU,  
M. DAUNIZEAU TARDIVEL, JF. RENOUX, J. DURAND  
R. BALOGE, M. BOUTET, P. LEFEVRE, C. PINEAU  
C. DUPONT, F. POUZET, R. GERVAIS-BOUNOT  
JC. ROBIN, M. REAUTE.

Absents excusés :  
C. LEONARD qui a donné mandat à JC. ROBIN  
M. MODOLO

Absent :  
LM. MERCERON,

Monsieur le président déclare la séance ouverte.

Secrétaire : M. DAUNIZEAU TARDIVEL

Le quorum est atteint.

Monsieur le maire rappelle les titres du procès-verbal de la dernière séance et demande à l'assemblée s'il y a des remarques.  
Le procès verbal est adopté à la majorité des conseillers moins deux abstentions.

**ORDRE DU JOUR** :

- Extension réseau électrique à Jaunay
- Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- Demande de subvention
- Modification de crédits
- Désignation des jurés d'assises
- Questions diverses



## **1. EXTENSION DE RESEAU ELECTRIQUE A JAUNAY (délibération n° 2018-05-01)**

Monsieur le maire informe qu'il a reçu une demande de certificat d'urbanisme opérationnel pour la construction d'une maison d'habitation sur la parcelle cadastrée section AN 42, sise chemin de Jonia à Jaunay.

Le syndicat des eaux de la Corbelière accepte de financer l'extension relative à l'alimentation en eau potable pour un montant de 2 694,31 € hors taxes.

L'extension électrique s'élève à 7 556 € hors taxes. GEREDIS prendra en charge 3 022,40 €. Le SIEDS financera 4 533,59 € et sollicite une contribution de la commune pour un montant de 1 360,07 euros.

Monsieur le maire propose de donner un accord de principe pour le financement de l'extension du réseau d'électricité sous réserve du respect de l'ensemble des règles et préconisations du service urbanisme.

Le conseil municipal par un vote unanime :

- ACCEPTE la contribution syndicale de la commune pour un montant de 1 360,07 €
- Et autorise Monsieur le maire ou en cas d'absence ou d'empêchement, Madame Hélène FAVIER, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier.



## **2. Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) (délibération n° 2018-05-02)**

Monsieur le maire informe l'assemblée du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel RIFSEEP, en remplacement du régime indemnitaire en place actuellement.

Il précise que l'enveloppe budgétaire consacrée pour le financement sera globalement identique, la nouveauté réside essentiellement sur les critères de redistribution.

Actuellement le régime indemnitaire est composé de deux indemnités.

- de l'indemnité d'administration et de technicité votée par le conseil municipal le 30 septembre 2010, avec un coefficient multiplicateur maximum de 8.

- de l'indemnité d'exercice des missions de préfectures voté par le conseil municipal le 25 mai 2010 avec un coefficient multiplicateur maximum de 3.

Afin d'harmoniser l'ensemble des fonctions publiques et de lier le versement de la prime non plus au grade mais à la fonction, la commune doit mettre en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Ce dernier se décompose en deux catégories :

**L'IFSE** (Indemnité de fonction de sujétion et d'expertise) qui comprend :

- Part fixe : liée au poste en fonction de la responsabilité
- Part variable : lié à l'expérience professionnelle de l'agent

**Le CIA** (Complément indemnitaire annuel) qui sera versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent et qui sera rappelé dans l'entretien professionnel. Ce dernier peut être fixé à 50 € maximum.

Monsieur le maire propose d'attribuer l'IFSE et le CIA au personnel titulaire et stagiaire.

En ce qui concerne l'IFSE, suite à l'avis favorable du comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, il propose :

- le maintien en cas de maladie ordinaire en fonction du traitement (100 % en plein traitement et 50 % en demi-traitement).
- le maintien en cas de maternité, paternité, adoption maladie professionnelle et accident de travail.
- la suppression pour congé longue maladie, congé maladie longue durée et grave maladie.

Les critères d'attributions pour les primes IFSE et CIA validées par le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres suite à la présentation au conseil municipal du 6 février dernier :

#### Prime IFSE

- ▶ ENCADREMENT :
  - Responsabilité d'encadrement
  - Responsabilité de projets
  - Ampleur du champ d'actions
  - Responsabilité de formation d'autrui
  
- ▶ TECHNICITE EXPERTISE :
  - Connaissances
  - Complexité
  - Autonomie
  - Initiative
  
- ▶ SITUATION PARTICULIERE :
  - Vigilance
  - Valeur du matériel utilisé
  - Confidentialité
  - Relations externes

#### Prime CIA

- Disponibilité
- Prise d'initiative
- Qualité relationnelle

Monsieur le maire ajoute que le comité technique paritaire a émis un avis favorable en séance du 27 mars 2018 concernant le dossier déposé par la collectivité tenant compte des fonctions sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Monsieur le maire rappelle que ce changement de mode d'attribution se fera à enveloppe constante donc sans incidence budgétaire pour le budget communal.

Le conseil municipal par un vote unanime :

- DECIDE de mettre en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, tel qu'il a été présenté.  
De déplacer 100 % du régime actuel versé tous les mois sur l'indemnité de fonction de sujétion et d'expertise,  
De verser 50 € au titre du complément indemnitaire une fois par an selon l'entretien professionnel,  
De verser les primes IFSE et CIA aux titulaires et aux stagiaires,  
De Maintenir l'IFSE en cas de maladie ordinaire en fonction du traitement (100 % en plein traitement et 50 % en demi-traitement),  
De les Maintenir en cas de maternité, paternité, adoption maladie professionnelle et accident de travail.  
De les supprimer pour congé longue maladie, congé maladie longue durée et grave maladie.



### **3. DEMANDE DE SUBVENTION (délibération n° 2018-05-03)**

L'association de parents d'élèves des écoles d'Azay-le-Brûlé a transmis une demande de subvention dans le cadre de la fête des écoles.

En effet l'association envisage de louer une sonorisation pour la chorale des enfants. Le montant du devis s'élève à 155 euros.

L'association de parents d'élèves adhérent au foyer rural, la commission de gestion du foyer rural qui est composé des membres du bureau des associations, des conseillers municipaux, (Messieurs Saboureau, Braconneau, Lefèvre et Modolo et de madame Boutet) a donné un accord de principe.

Monsieur Lefèvre regrette que les observations qu'il a formulé lors du comité de gestion ne soient pas présentées aux conseillers municipaux. L'association des parents d'élèves a versé un chèque de 600 euros à chacune des écoles, alors que l'association aurait pu conserver de la trésorerie.

Madame Favier explique qu'il y a eu un changement de bureau au niveau de l'association. Celle-ci ne dispose donc pas de trésorerie disponible pour mener ses actions. Elle ajoute que l'association des parents d'élèves est dynamique au regard de l'ensemble des projets et actions ventes de madeleines bijoux, ventes d'articles (mugs et tabliers à Noël...).

Elle participera à la prochaine réunion et ne manquera pas d'informer les conseillers sur le bilan financier.

Monsieur Gervais-Bouniot souligne qu'il préfère verser des subventions pour les écoles plutôt qu'à des associations diverses.

Monsieur le maire répond que toutes les associations ont leur importance pour la dynamique communale et le choix d'activités proposées aux habitants d'Azay-le-Brûlé. Elles ne doivent pas être mises en concurrence les unes par rapport aux autres. Les subventions associatives ne sont jamais attribuées au détriment les unes des autres. Quant aux écoles, elles sont bien entendu une priorité pour la commune.

Monsieur le maire rappelle de nouveau que chaque demande de subvention associative communale est étudiée par le comité de gestion du foyer rural qui émet un avis. Cette commission sous l'égide du foyer rural est composée de membres de la vie associative, d'élus de la majorité et de l'opposition. Le conseil municipal conservant son pouvoir de décision finale.

Le conseil municipal par un vote unanime :

- ACCEPTE de verser la subvention de 155 euros à l'association de parents d'élèves



#### **4. MODIFICATION DE CREDITS (délibération n° 2018-05-04)**

Le conseil municipal par un vote unanime, décide les modifications de crédits suivantes :

##### **FONCTIONNEMENT**

###### **Dépenses**

- Article 6574 Subventions + 155 €
- Article 022 Dépenses imprévues - 155 €

##### **INVESTISSEMENT**

###### **Dépenses**

- Article 2041582 Extension de réseau électrique + 1 400 €

###### **Recettes**

- Article 1641 Emprunt + 1 400 €

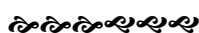


#### **5. JURES D'ASSISES**

Monsieur le maire rappelle qu'il convient de procéder en public au tirage au sort de 5 jurés d'assises potentiels pour le canton issus de la liste électorale. Cette liste sera centralisée ensuite à la mairie de Saint-Maixent-l'Ecole. Il précise également que la personne retenue devra avoir atteint l'âge de 23 ans au 1<sup>ER</sup> janvier de l'année civile qui suit.

Monsieur le maire procède au tirage au sort :

- 1<sup>ère</sup> personne : page 67, ligne 2 / GODET Jean-Luc, Gérard
- 2<sup>ème</sup> personne : page 63, ligne 5 / GENDRE Chantal, Thérèse
- 3<sup>ème</sup> personne : page 77, ligne 4 / INGRAND Michel
- 4<sup>ème</sup> personne : page 14, ligne 4 / BERRY Anthony
- 5<sup>ème</sup> personne : page 132 / ligne 3 / SALOMON Marie-Dominique



#### **6. QUESTIONS DIVERSES**

##### **6.1. RAPPORT D'ACTIVITE GRDF**

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a reçu les rapports d'activités de GRDF et de l'IME de Vilaines.

Il invite les conseillers à prendre connaissance du rapport d'activité de l'IME, en effet les actions menées sont remarquables. Il rappelle que c'est le plus important IME de France.

Ceux-ci sont à la disposition du public au secrétariat de la mairie.



#### 6.2. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commune a été saisie de déclarations d'intention d'aliéner :

- Un terrain par la SCI AUTIN NAUDIN sis rue de l'Hommeraie, cadastré section D 413 d'une superficie de 339 m<sup>2</sup>, situé en zone Ui du PLU,
- Un terrain bâti par Monsieur DALQUIE Patrick sis 5 rue de la Plaine de Nisson, cadastré section ZK 52 d'une superficie de 1028 m<sup>2</sup>, situé en zone UB du PLU,
- Trois terrains par Monsieur CHAIGNE Guy cadastrés section D 40, D 44 et D 221 d'une superficie de 22 143m<sup>2</sup>, situés en zone AUa du PLU,
- Deux terrains bâtis par Madame LECLERC Marie-Noëlle sis 11 rue de la Chèvre au Loup Mons, cadastrés section AS 185 et AS 251 d'une superficie de 1 135 m<sup>2</sup>, situés en zone UB du PLU,
- Un terrain par Monsieur METAIS Jacky sis la Plaine de Nisson cadastré section ZK 15 d'une superficie de 8 475 m<sup>2</sup>, situé en zone UIa du PLU,
- Deux terrains bâtis par Monsieur PERON Ludovic sis 17 rue de la Pierre Levée Jaunay, cadastrés section AM 293 et AM 295 d'une superficie de 420 m<sup>2</sup>, situé en zone UB du PLU,
- Un terrain bâti par la SA ROUSSELOT Energies sis 1 rue de la Vallée Jaunay, cadastré section AM 256 d'une superficie de 9 526 m<sup>2</sup>, situé en zone Ui du PLU.
- Sept terrains par Madame ROUVREAU Marie-Berthe cadastrés section D 45, D 73, D 74, AN 114, AN 115, AO 66 et ZM 54 d'une superficie de 39 997 m<sup>2</sup>, situés en zone N et AUa du PLU,
- Un terrain bâti par Monsieur GOUGEON Geoffrey sis 22 rue des Marronniers cadastré section C 636 d'une superficie de 1 104 m<sup>2</sup> situé en zone UB du PLU.

Il indique qu'il a renoncé à faire valoir le droit de préemption de la commune sur les propriétés soumises au droit de préemption.



#### 6.3. REMERCIEMENTS

Monsieur le maire indique que les associations Azay patrimoine et paysages, et les Amis des Fauvettes ont présenté des remerciements à l'ensemble du conseil municipal pour les subventions allouées :



#### 6.4. DIVERS

Monsieur le maire informe qu'il a renégocié le contrat d'assurances SMACL. Ce qui devrait permettre de réaliser une économie de l'ordre de 5 000 à 6 000 euros en affinant l'ensemble des souscriptions.



Madame Baloge fait part qu'elle a rencontré une jeune fille de la commune qui a déposé une demande d'aide aux jeunes pour passer le permis de conduire, car elle a été reçue au code. Elle assistera en outre à la cérémonie du 8 mai.

Les conseillers municipaux donnent un accord de principe pour ce dossier.

Madame Baloge présente la synthèse réalisée pour le dispositif d'aide aux jeunes depuis 2011.

42 jeunes ont bénéficié de l'aide pour financer des études, séjours à l'étranger, BAFA, permis de conduire, BSR ou actions humanitaires.

Ce dispositif permet aux jeunes de les impliquer au niveau de la commune, de les responsabiliser car c'est eux qui doivent réaliser les démarches et de les accompagner dans leur projet.

Le montant alloué s'élève à 21 000 euros, soit une moyenne de 3 000 euros par an.

Madame Pineau ajoute qu'il faudrait valoriser cette action portée par la commune qui est importante pour les jeunes.

Monsieur le maire précise que cela représente un effort non négligeable en terme budgétaire pour la commune. Cela dénote également que la commune fait confiance aux jeunes, en les accompagnant dans leurs démarches et projets.

Monsieur le maire ajoute qu'il y a des différences entre les communes qui ont pris le parti de soutenir les jeunes au travers de dispositifs d'aides financières ou de propositions d'activités et celles qui n'ont pas de politique jeunesse.

Ces actions participent notamment à la lutte contre le suicide des jeunes et sont préconisés par les organismes.



Madame Pineau signale qu'un habitant de Mautré se plaint d'un voisin qui passe la tondeuse à 19 heures.

Elle souhaiterait que la commune diffuse un « Azay-Infos » avec un rappel de la réglementation.

Monsieur le maire indique qu'il fera passer un « Azay-Infos » rappelant les règles sur des sujets récurrents tels les feux de végétaux, la divagation des chiens, les différents bruits de voisinage tondeuses, outils.



Monsieur Durand fait un rappel du déroulement de la cérémonie du 8 mai

- ▶ 10h45 ancien cimetière
- ▶ 11h30 stèle Ezilda Barreau
- ▶ 12h Mairie

Le piquet d'honneur sera présent uniquement à la mairie.



Monsieur le maire informe les conseillers qu'il a interpellé le conseil départemental au sujet de l'entretien et du financement de l'éclairage des ronds points situés sur les routes départementales n°8 et 611, qui sont à ce jour à la charge exclusive de la commune en leur demandant de financer désormais ces charges.

Par courrier reçu le 26 avril 2018, le Conseil départemental répond qu'il prend acte de la demande de la commune et qu'ils appliqueront désormais les principes de fauchage en vigueur au département pour l'entretien des dépendances vertes à savoir un fauchage par an.

Toutefois s'agissant de l'éclairage public les charges de fonctionnement d'éclairage public des ronds points reviennent à la charge de la commune compte tenu de la situation périurbaine de ces infrastructures.

Monsieur le maire indique qu'il souhaite rencontrer le Président du conseil départemental pour rechercher un accord amiable, sans exclure la saisie du tribunal administratif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée si nécessaire.

Délibérations n° 2018-05-01-2018-05-04